

**Session d'information et de formation
Copernicus
24 novembre 2017**

**Rappels sur la Directive-cadre
Stratégie pour le milieu marin**

Charlotte de Pins

Ministère de la Transition écologique et
solidaire

Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau de l'évaluation et de la protection des
milieux marins (ELM3)



T. Degen/Terra


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

la DCSMM:

Une approche ambitieuse et novatrice



- Elle vise, au plus tard en 2020, à **réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin** :

- **un bon fonctionnement des écosystèmes marins** (diversité biologique conservée, interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs),
- **des usages en mer durables et compatibles avec le bon fonctionnement des écosystèmes marins.**

=> **prendre toute les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur les écosystèmes marins.**

- **Directive « ensemble »** comprenant une articulation avec les autres politiques environnementales et sectorielles en lien avec le milieu marin (DCE, DHFF-DO, PCP,...)

- **DCSMM= pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'UE**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le bon état écologique du milieu marin :

11 Descripteurs qualitatifs pour le définir

Annexe 1 et Décision (UE) 2017/848 de la CE du 17 mai 2017

D1 : Diversité biologique
habitats et espèces maintenus

D2 : Espèces non indigènes
niveaux non perturbant

D3 : Espèces commerciales
dans les limites de sécurité biologique-
bonne santé des stocks

D4 : Réseaux trophiques
abondance et diversité normales

D5 : Eutrophisation d'origine humaine
Effets néfastes réduits au minimum

D6 : Intégrité des fonds marins
Structures et fonctions préservées-
écosystèmes benthiques non perturbés

D7 : Conditions hydrographiques
Un changement permanent ne nuit pas
aux écosystèmes marins

D8 : Niveau de contaminants
Ne provoque pas d'effets dus à la pollution

D9 : Questions sanitaires
Niveau de contaminants dans les espèces
consommées ne dépasse pas les seuils

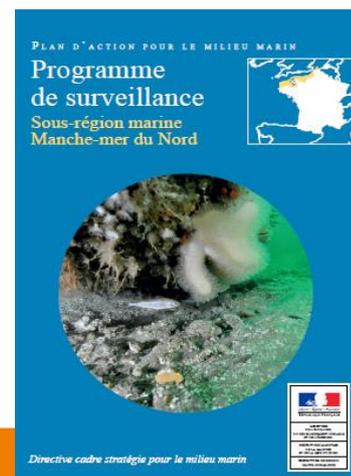
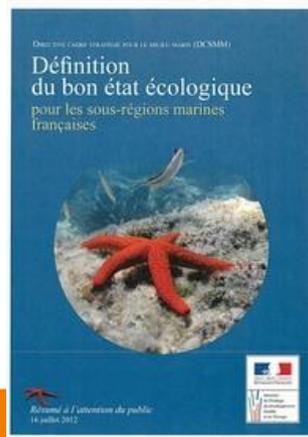
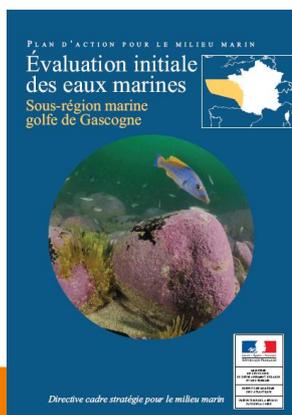
D10 : Déchets marins
Propriétés et quantités ne
provoquent pas de dommages sur le milieu

D11 : Bruit sous marin
Niveaux qui ne nuisent pas au milieu

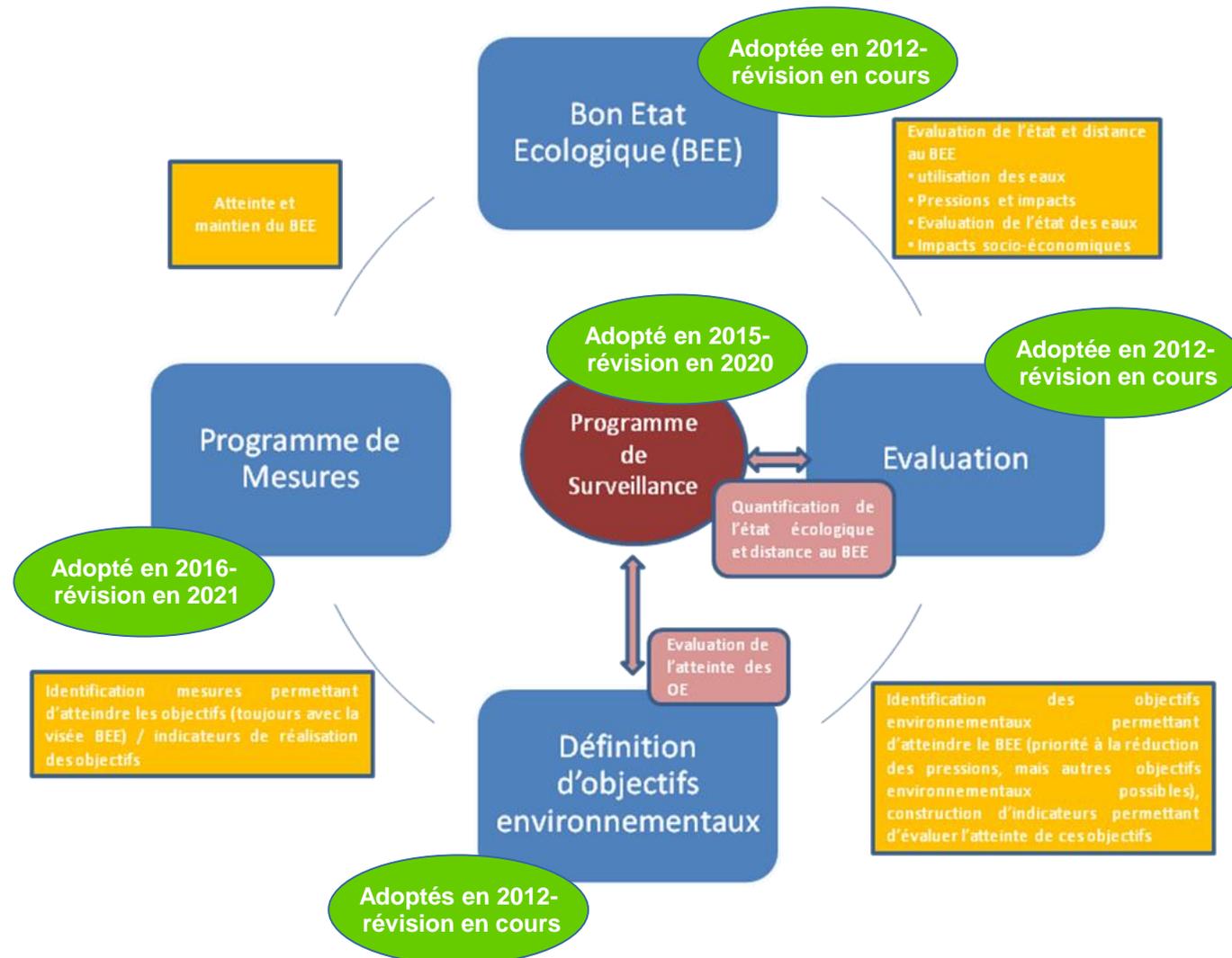
Une déclinaison au niveau national par sous-région marine

Un **plan d'action pour le milieu marin** (PAMM) par sous-région marine, structuré en 5 volets :

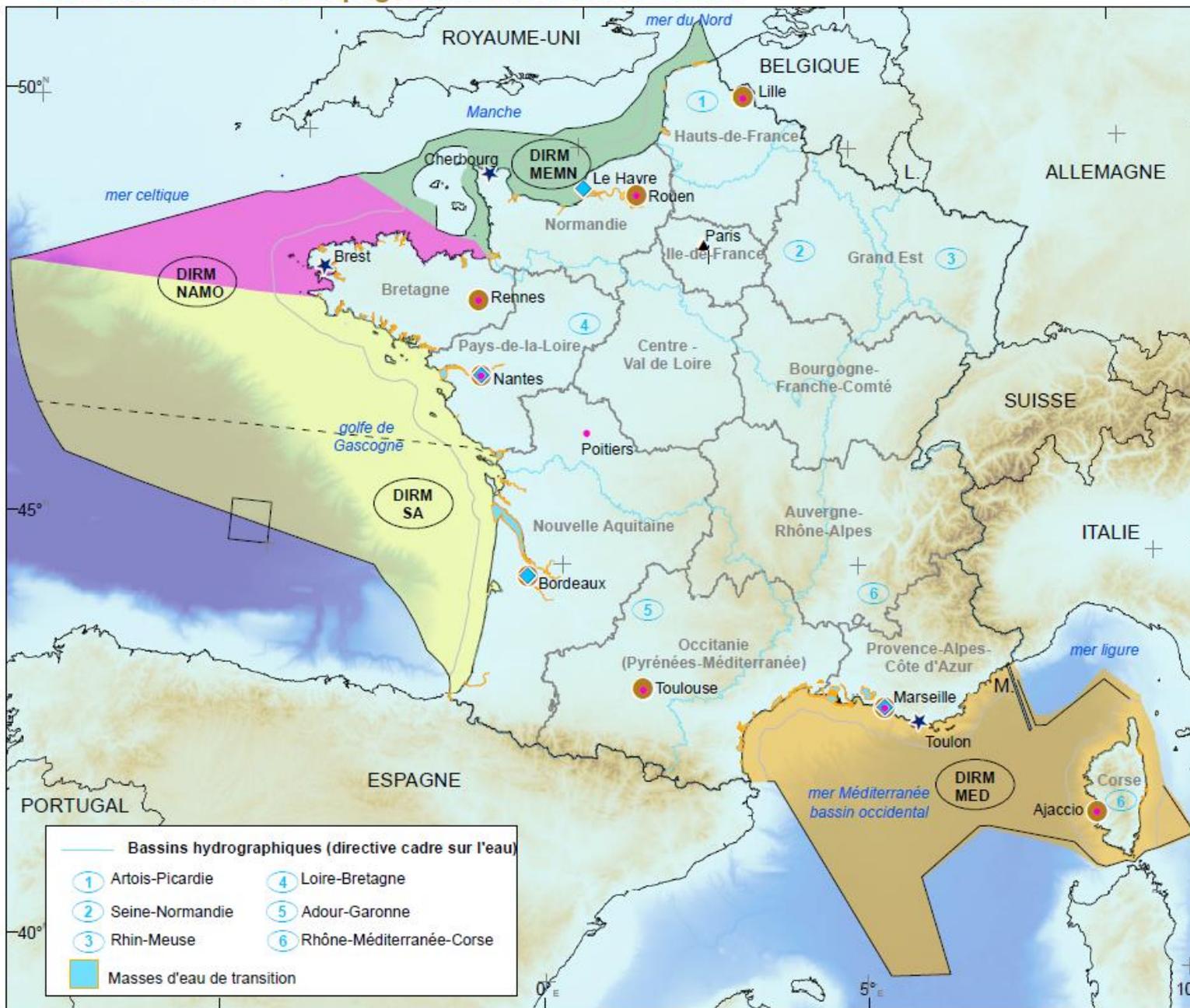
- 1/ Réalisation d'une **évaluation des eaux marines** (article 8),
- 2/ la **définition du bon état écologique** (article 9),
- 3/ les **objectifs environnementaux** et indicateurs associés en vue de parvenir au bon état écologique (article 10),
- 4/ un **programme de surveillance** (article 11),
- 5/ un **programme de mesures** (article 13).



Articulation entre les différents volets des plans d'action



=> Une révision tous les 6 ans



Administrations maritimes

- ▲ Administration centrale
- ★ Préfektures maritimes (façades) :
 - Manche mer du Nord (Cherbourg)
 - Atlantique (Brest)
 - Méditerranée (Toulon)
- DREAL (implantations principales)
- ◆ DIRM (SRM) :
 - MEMN : Manche est mer du Nord / SRM1
 - NAMO : Nord Atlantique Manche occidentale / SRM2 et SRM3
 - SA : Sud Atlantique / SRM3
 - MED : Mer Méditerranée / SRM4

Parties françaises des sous-régions marines (1)

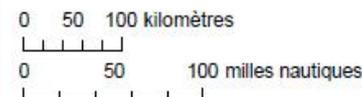
- DONNÉES INDICATIVES
- SRM1 : Manche mer du Nord
 - SRM2 : Mer celtique et Manche ouest
 - SRM3 : Golfe de Gascogne et côtes ibériques
 - SRM4 : Méditerranée occidentale

Découpage régional

- Préfektures de Région
- Limites inter-régionales

Délimitations maritimes françaises *

- Limite de la mer territoriale
- Limite des eaux sous juridiction



Sources des données :
 - délimitations maritimes françaises : SHOM, 2016
 * (ne tient pas compte des accords bilatéraux franco-italiens de 2015)
 - sous-régions maritimes françaises : AAMP, 2016
 - découpages des régions métropolitaines : GAJAGO, 2015
 d'après données GEOSLAIGN
 - localisation des administrations : AAMP, 2016
 - découpage administratif européen : EEA, nc, FAO, nc
 - bassins hydrographiques : SANDRE, 2016
 - masses d'eau de transition : SANDRE, 2016
 - bathymétrie : GEBCO, 2014

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



DREAL : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; DIRM : directions interrégionales de la mer ; SRM : sous-régions marines européennes (eaux françaises) / (1) délimitations maritimes indicatives spécifiques à la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et ne tenant pas compte des eaux de transition de la directive cadre sur l'eau (DCE)

Les programmes de surveillance des plans d'action pour le milieu marin

- Adoptés en juin 2015
- Décrivent **l'ensemble des dispositifs de suivis existants ou à créer et les modalités de collecte des données qui permettent de répondre aux finalités suivantes:**
 - 1) évaluer l'état écologique du milieu marin et la distance au bon état écologique,
 - 2) évaluer la réalisation des objectifs environnementaux,
 - 3) évaluer indirectement les mesures mises en place en application des programmes de mesures,
 - 4) poursuivre la construction des indicateurs associés à la définition du bon état écologique et aux objectifs environnementaux.

=> Une nécessité pour piloter la mise en œuvre de la DCSMM, en évaluer les résultats et mieux l'orienter



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Structuration et contenu des programmes de surveillance des PAMM

13 programmes thématiques :

- 1) Oiseaux (D1 et D4)
- 2) Mammifères marins et tortues (D1 et D4)
- 3) Poissons et céphalopodes (D1 et D4)
- 4) Habitats benthiques et intégrité des fonds marins (D1 et D6)
- 5) Habitats pélagiques (D1 et D4)
- 6) Espèces non indigènes (D2)
- 7) Espèces commerciales (D3)
- 8) Eutrophisation (D5)
- 9) Changements hydrographiques (D7)
- 10) Contaminants (D8)
- 11) Questions sanitaires (D9)
- 12) Déchets (D10)
- 13) Bruit (D11)

Près de **143 dispositifs de suivis existants ou à créer**,
90 opérateurs concernés,
Coût total de sa mise en œuvre estimé à **60 ME/an**
(75 % de son coût correspond à des dispositifs existants et 25 % à des évolutions de dispositifs existants ou à créer)



Copernicus dans la surveillance des PAMM

Le service Copernicus de surveillance du milieu marin (CMEMS) est identifié dans 3 programmes thématiques :

- **Changements hydrographiques** (D7)
 - **Habitats pélagiques** (D1)
 - **Eutrophisation** (D5)
- } sous-programme
« hydrodynamisme et hydrologie »

Quelle a été la contribution du CMEMS dans les rapports de l'évaluation des eaux marines en cours (D1-Habitats pélagiques, D5 et D7) et quelles évolutions pourraient être proposées au CMEMS pour mieux répondre aux besoins DCSMM (D1-Habitats pélagiques, D5 et D7) ?

Le CMEMS peut-il contribuer à d'autres programmes thématiques (bruit, contaminants, questions sanitaires...), dans la perspective de révision des programmes de surveillance en 2020?

Pour un bon état écologique
du milieu marin en 2020

La mise en œuvre de la directive-cadre
stratégique pour le milieu marin



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.mer-pêche-aquaculture.gouv.fr

Merci de votre attention



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE